

Acquisition d'un véhicule de liaison

DÉLIBÉRATION D'ORIGINE : ASSEMBLÉE DU 15 DECEMBRE 2011

MISE À JOUR : ASSEMBLÉE DU 17 DÉCEMBRE 2021

BENEFICIAIRES

Sont concernés les EPCI disposant :

- de la compétence d'animation du réseau de lecture publique de leur territoire,
- de personnel qualifié, dont un poste affecté à l'animation de ce réseau,
- d'un budget d'acquisition d'imprimés d'au moins 2 € par habitant.

RENSEIGNEMENTS

SERVICE DE LA LECTURE PUBLIQUE - BDC

RUE DES LILAS - BP 286
23006 GUERET CEDEX
TÉL. 05 44 30 26 26

www.creuse.fr

la CREUSE
le Département

■ OBJET DE L'INTERVENTION DEPARTEMENTALE

L'intervention du Conseil départemental consiste en une aide à la première acquisition d'un véhicule utilitaire, servant à la liaison entre les bibliothèques d'un réseau intercommunal de lecture publique et au déplacement des bibliothécaires vers le Service de la Lecture Publique - BDC.

■ MODALITES DECALCUL

L'aide est égale à 50% de la dépense plafonnée à 20 000 € HT, soit un montant maximum de 10 000 €.

■ PRESENTATION DU DOSSIER

- Courrier de demande de l'EPCI
- Délibération de l'EPCI décidant l'acquisition d'un véhicule de liaison entre les bibliothèques du réseau de lecture publique
- Devis (ou facture proforma) du véhicule retenu

Le versement intervient sur présentation d'une demande écrite de l'EPCI, accompagnée d'une copie de la facture acquittée, du bordereau de mandatement afférent ainsi que d'un relevé d'identité bancaire.